
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

portant nomination d'administrateurs
titulaires au Conseil d'Administration
de la Banque Centrale des Etats de
l'Afrique de l'Ouest -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;
VU l'Accord de Coopération entre la République Française
et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest
Africaine en date du 12 Mai 1962, ratifié par la Loi
N°62-22 du 6 Juillet 1962 ;
VU le Décret N°119/PR-SGG du 11 décembre 1965, portant
nomination de Mr Antoine BOYA, Secrétaire d'Etat aux
Finances, à l'Economie, au Développement Rural et à
la Coopération, en qualité d'administrateur titulaire
au Conseil d'administration de la Banque Centrale des
Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Sont nommés administrateurs titulaires pour représenter
la République du Dahomey au conseil d'administration de la Banque
Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

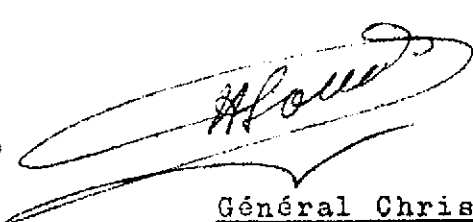
- Mr Nicéphore SOGLO, Ministre des Finances et des Affaires
Economiques, en remplacement de Mr Antoine BOYA ;
- Mr Paul GONÇALVES, Conseiller Technique au Ministère des Finances
et des Affaires Economiques, en remplacement de Mr Nicéphore SOGLO.

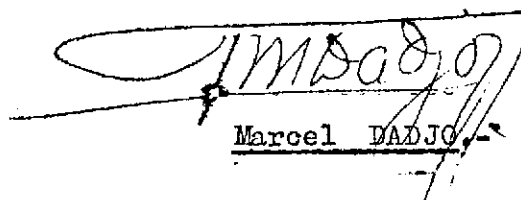
Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 FEVRIER 1966

par le Président de la République,

Pour le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques absent,
Le Ministre chargé de l'intérin,


Général Christophe SOGLO


Marcel DADJO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - SGG 4 - IAA 2 -
BCEAO-Paris 4 - BCEAO-Cotonou 4
Intéressés 3 - Gde.Chancel. 1
JORD 1.